



Titre professionnel niv. 3 Conducteur de travaux en BTP

Tronc commun : certificats professionnels Technologie - Structures - Gestion

Conducteur de travaux bâtiment et travaux publics

Crédits : 120 ECTS code CPN63 (RNCP enregistrement pour 5 ans - Arrêté du 10 août 2012)

Niveau d'entrée : bac ou niveau bac - Niveau de sortie : certification de niveau III - **bac+2**

Objectifs et compétences visées

Former des conducteurs de travaux ayant une maîtrise des fondamentaux de la construction et des techniques de préparation, d'organisation et de gestion de chantier.

Compétences visées :

- Maîtriser la technologie des structures,
- Maîtriser la construction tous corps d'état et la maîtrise des ambiances en phase de préparation de chantier et en phase de suivi de travaux,
- Vérifier les cas élémentaires la conformité de la mise en œuvre des équipements et des technologiques relatives à la maîtrise des ambiances (éclairage, thermique, acoustique, santé,...),
- Dialoguer avec le bureau d'étude,
- Maîtriser les techniques de mise en œuvre et contrôler les ouvrages,
- Participer à l'organisation de la production,
- Participer à la gestion d'un chantier de construction,
- Communiquer et échanger,
- Encadrer une équipe réduite.

Débouchés

Le conducteur de travaux exécute les contrats obtenus par l'entreprise dans les meilleures conditions de délai, qualité, sécurité et coût. Il intervient sur des chantiers de logements ou d'ouvrages fonctionnels en neuf ou en rénovation, en gros oeuvre ou second oeuvre. Il coordonne les différents intervenants et assure le suivi d'un ou plusieurs corps d'état. Il gère aussi bien la phase amont (installation logistique du chantier, définition des modes opératoires, analyse des risques, élaboration de l'objectif financier, désignation des fournisseurs) que la réalisation du chantier (pilotage et coordination des travaux, respect des règles d'hygiène et de sécurité, contrôle budgétaire) et la phase de livraison (levée des réserves, passation du dossier à l'équipe de service après vente). Il peut être amené à participer aux réunions de chantier et à gérer les relations avec le client.

En progressant dans la prise de responsabilités professionnelles, il est possible de poursuivre sa certification au Cnam par la voie de la formation continue ou de la validation des acquis de l'expérience en s'inscrivant dans l'un des diplômes du Cnam suivants :

- Licence professionnelle de management et conduite de travaux BTP (LP037)
- Diplôme d'établissement responsable de travaux BTP (DIE47)

- Licence générale L3 (LG035)

- Diplôme d'ingénieur construction et aménagement parcours «travaux» (CYC65)

Code ROME le plus proche :

F1201 : Conduite de travaux du BTP ,

F1204 : Sécurité et protection santé du BTP

Public concerné

- Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.
- Techniciens, techniciens supérieurs, en entreprises de construction, bureaux d'études, ou collectivités locale ayant d'encadrement de chantier ou toute personne souhaitant s'orienter vers le métier de conducteur de travaux.

Conditions d'accès

Etre titulaire du baccalauréat ou niveau bac (ou équivalent).

Une remise à niveau en mathématiques est requise pour les titulaires d'un bac Littéraire, Economique ou Professionnel ; **OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.**

Calendrier prévisionnel 2016-2017

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 6 juin 2016		
Inscriptions jusqu'au	lun. 31/10/2016	ven. 31/03/2017
Début des cours	lun. 19/09/2016	lun. 27/02/2017
Interruption des cours	sam. 17/12/2016	-
Reprise des cours	lun. 9/01/2017	-
Fin des cours	sam. 11/02/2017	sam. 24/06/2017
Semaine de révisions	sem. du 13/02/2017	sem. du 26/06/2017
Examens 1ère session	sem. du 20/02/2017	sem. du 3/07/2017
Examens 2nde session	du 28/08/2017 au 9/09/2017	

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Prérequis :

- remise à niveau en mathématiques pour les filières non scientifiques et techniques ;
- d'autres UE peuvent être requises selon le profil du candidat et sur recommandations du responsable pédagogique.

Année 1 (42 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
SEMESTRE 1					
CCV021	Dessin assisté par ordinateur	6	TP		1
CCV029	Technologie de chantier	6	cours		1
CCV113	Technologie de la construction	6	cours		1
MVA013	Bases scientifiques (Mathématiques)	6	cours		1
SEMESTRE 2					
CCV001	Résistance des matériaux appliquée à la construction	6	cours		1
CCV005	Topographie	6	TP		1
CCV016	Matériaux de construction	6	cours		1

Année 2 (78 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
CCV004	Béton armé et précontraint	6	foad		1
CCV031	Notions juridiques pour le conducteur de travaux	6	foad		1
SEMESTRE 1					
CCV008	Constructions métalliques et bois	6	cours		1
CCV119	Métré, études de prix et économie de la construction	6	cours		1
GGC002	Eléments de mécanique des sols et introduction à la géotechnique	6	cours		1
SEMESTRE 2					
CCV003	Physique du bâtiment	6	TP		1
CCV030	Organisation de chantier	6	TP		1 a
UA430Z	Expérience professionnelle	36	rapport		

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (cf. service accueil)

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. CCV030 : cette UE ne propose pas de seconde session d'examen en raison de la particularité du projet à rendre.

Certificats professionnels

Les certificats professionnels suivants peuvent être validés :

- Certificat professionnel Technologie de la construction (CP53) ;
- Certificat professionnel Structures du BTP (CP54) ;
- Certificat professionnel Conduite de chantier BTP parcours Bâtiment (CP56-p11).

Pour obtenir un certificat professionnel, il est nécessaire d'avoir validé l'ensemble des ECTS correspondant aux 4 UE qui le composent (avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, sans note inférieure à 8, ou par la VES ou par la VAE), le tout dans un délai maximum de 4 ans. (cf. conditions de délivrance)

Les enseignements des certificats professionnels sont :

- Technologie de la construction (CP53) : CCV113, CCV119, CCV021, CCV016.
- Structures du BTP (CP54) : CCV001, CCV004, CCV008, GGC002.
- Conduite de chantier BTP parcours Bâtiment (CP56-p11) : CCV005, CCV029, CCV030, CCV031.

Recommandations

Pour les personnes n'ayant aucune formation dans le BTP, il est conseillé de suivre le cursus du titre en 3 ans selon le plan d'études suivant :

- Technologie de la construction (CP53) + remise à niveau éventuelle en mathématiques
- Conduite de chantier BTP (CP56) + mathématiques (MVA013)
- Structure du BTP (CP54) + CCV003

Expérience professionnelle

Pour l'obtention du titre, une expérience professionnelle de deux ans dans le BTP est demandée. A défaut, une expérience de deux ans hors BTP complétée par une période de stage de 3 mois dans le BTP est exigée. Un rapport d'activité (ou de stage) sera demandé. (cf. conditions de délivrance)

Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé après au moins 3 UE validées.

Mesures transitoires (note DNF 2015/01)

Suite à la consolidation de l'offre de formation en bâtiment et construction, un certain nombre d'UE ont été supprimées ou fusionnées. Pour les élèves déjà engagés dans le parcours et ayant validés d'anciennes UE, les mesures transitoires suivantes seront appliquées (les UE acquises après la modification du diplôme ne sont pas concernées) :

CCV002 validée --> par équivalence UE CCV ou GGC au choix de L1/L2

CCV015 validée --> par équivalence CCV016

CCV020 validée --> par équivalence CCV021

CCV116 validée --> par équivalence CCV118

CCV120 validée --> par équivalence CCV109

CCV125 validée --> par équivalence CCV031

UA (projet d'application) validée --> par équivalence UE CCV ou GGC au choix de L1/L2

MVA005 validée --> par équivalence MVA013

MVA006 validée --> par équivalence MVA013 ou UE CCV au choix de L1/L2

Pour d'autres UE validées ne figurant pas ci-dessus, veuillez vous rapprocher du centre régional pour les équivalences obtenues.

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Certificat professionnel

Pour la délivrance du certificat, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Avoir validé les enseignements qui composent le certificat. Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 est exigée sans note inférieure à 8/20. Toute note égale ou supérieure à 10/20 permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE et son acquisition par capitalisation dans d'autres formations où elle est présente.

Le certificat professionnel peut être demandé dans un délai de **4 ans maximum**.

Titre niveau III Conducteur de travaux BTP

Pour la délivrance du titre professionnel niveau III, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Avoir validé toutes les unités d'enseignement du cursus avec une note égale ou supérieure à 10/20, ce qui permet, par capitalisation, l'attribution des crédits correspondants à l'UE.
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment ou de la construction ou 2 ans dans un autre domaine complétés par 3 mois de stage dans la spécialité.

Pour en savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

- une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.



Déroulement de la formation

	Fréquence des cours		
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements		
Cours	6 regroupements 9 chats OU 6 webconférences	7 regroupements 8 chats OU 6 webconférences	12 regroupements 18 chats OU 12 webconférences
FOAD	entièrement à distance sans regroupement via la plateforme de télé-enseignement Plei@d		
Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20			
durée d'un chat : 40 minutes			

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h.

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Les webconférences peuvent être proposées pour certaines UE.

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

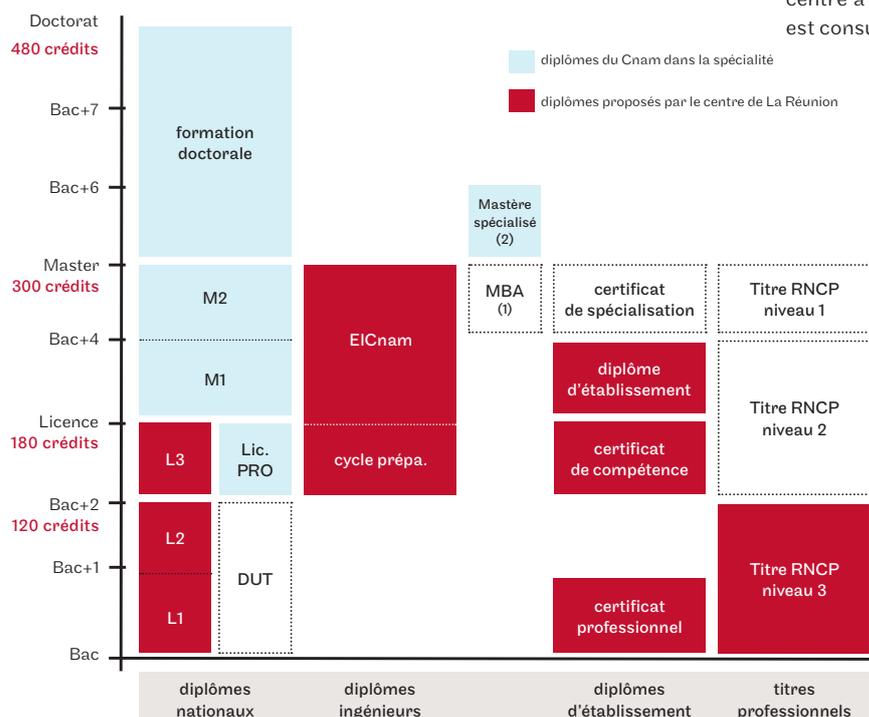
Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re



Diplômes du Cnam en *Bâtiment et travaux publics*



(1) Master of Business Administration - (2) Iobel Conférence des Grandes Ecoles

Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2016-2017 : **06/06/2016**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2016 à fév. 2017) : **31/10/2016**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2017) : **31/03/2017**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 118 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2016-2017

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi [*]
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	100€	100€
Droit complémentaire par UE (tarification hors FOAD)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 8€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 30€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Rapport d'expérience professionnelle	152€	152€

^{*} sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son OPCA (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁵	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

"Ma réussite, c'est le cnam !"



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Florian KERALDY
f2keraldy@cnam.re

1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi